



PRESTATION TEST 2012

« CENTRE AERE PETITES VACANCES »

Le salarié doit avoir 6 mois de présence dans la SCOP.

L'enfant du salarié doit être présent durant les vacances de **noël 2011**, de **février ou de Pâques 2012** dans un centre aéré pour une durée minimum de **5 jours ouvrés**. Cette prestation est versée une fois par enfant.

SALARIE

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

COOPERATIVE

Raison sociale :

Adresse :

.....

Temps complet

Temps partiel heures hebdomadaires.

Cachet

Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné

Est employé dans notre coopérative depuis le

A Le

Signature

ENFANTS BENEFICIAIRES

Noms	Prénoms	Date de naissance

Mode de paiement

Virement bancaire

Art 3 du règlement d'administration intérieur : les demandes doivent être faites dans les 6 mois qui suivent le début de l'événement.

Pièces à joindre :

Photocopie du livret de famille.

Facture acquittée du centre aéré.

RIB.

Copie de l'avis d'imposition 2011 / revenus 2010.

Adresser votre demande à :

UNION SOCIALE DES SCOP

61, boulevard de Picpus – 75012 paris- Tel : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - e-mail : union.sociale@wanadoo.fr